

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle de réunions en raison de l'Etat d'urgence sanitaire (Covid 19), sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PETIT, Maire.

Présents : M. Jean-Louis PETIT, M. Gérard BERLAND, Mme Lourdès DA COSTA, M. Eric MARECHAL, M. Hervé BERNIGAUD, M. Christian DAUVERGNE, Mme Marie-Agnès CHAUVOT, Mme Catherine TILLIER, Mme Delphine GODARD, M. Jérémy DOUHARD, Mme Florence BERLAND, Mme Marie-Christine DURY, M. Patrice TARLET, M. Frédéric PRIEST.

Excusé : M. Yves GATEAUD

Secrétaire de séance : M. Gérard BERLAND

=====
Approbation du compte rendu de la réunion du 22/10/2021

Redevance pour Occupation du Domaine Public SFR (réseau fibre optique) 040/2021

M. le Maire informe que depuis 2001 la commune établit deux titres de recettes correspondant au produit de la redevance annuelle suivant les kms d'artère en sous-sol de l'installation de la liaison d'un réseau de fibre optique dans l'emprise des voies communales VC 11, 12 et 20 et dans l'emprise des chemins ruraux CR du Bois de Molaize à Collanges et CR dit « des Vallières »

Pour cause et au vu du décret de 2005 relatif aux redevances sur domaines publics et privés et de son actualisation pour l'année 2020, les montant maximums des redevances dues par SFR **pour l'année 2020 sont de :**

- Voies communales 3730 ml x 13 artères = 48 490 ml x 0.04166 €/ml = **2 020,09 €**
- Chemins ruraux 1252 ml x 13 artères = 16 276 ml x 0.04166 €/ml = **678,06 €**

Pour cause et au vu du décret de 2005 relatif aux redevances sur domaines publics et privés et de son actualisation pour l'année 2021, les montant maximums des redevances dues par SFR **pour l'année 2021 sont de :**

- Voies communales 3730 ml x 13 artères = 48 490 ml x 0.04129 €/ml = **2 002,15 €**
- Chemins ruraux 1252 ml x 13 artères = 16 276 ml x 0.04129 €/ml = **672,04 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à émettre les titres de recettes correspondants **avec les montants plafonds pour 2020 et 2021.**

Nouvelle autorisation d'Occupation du Domaine Public SFR (réseau fibre optique) 041/2021

M le Maire informe que les autorisations d'occupation du domaine public avaient été signées pour **15 ans à compter du 08 octobre 1999** avec la société **LOUIS DREYFUS COMMUNICATION 75782 PARIS.**

Les autorisations étant échues il y a donc lieu de refaire une nouvelle autorisation remplaçant les deux au nom de la société **SFR 75741 PARIS.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.



**Projet D.E.T.R. 2022 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) Rénovation extérieure
Eglise 2^{ème} et dernière tranche de travaux** **042/2021**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est éligible à la DETR 2022 et propose d'en faire la demande pour la rénovation extérieure de l'église (Façade Est et Nord), rénovation protection des vitraux, échange des portes et aménagement extérieur du pourtour pour une 2^{ème} et dernière tranche de travaux :

Le taux minimum de subvention est de 20 % et le taux maximum de 60 %.

Montant des travaux estimés à **79 783,84 € H.T.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- ↳ **Autorise M. le Maire** à présenter un dossier pour ces travaux de rénovation extérieure de l'église (Est et Nord), rénovation et protection des travaux, échange des portes et aménagement extérieur de pourtour et solliciter la **D.E.T.R. 2022**.

Acquisition ancien atelier de menuiserie BRETON Place Claude-Marie DUCERF 043/2021

Lors de la réunion de commission des finances en présence des adjoints, de diverses réunions de Conseil Municipal, et après estimations faites par les propriétaires, il est décidé, sur proposition du maire, de faire une proposition financière pour l'achat de l'ancien atelier de menuiserie Breton à 35 000 € (en prévision de la création d'un commerce de proximité). Cette proposition ayant été acceptée par Messieurs Jean BRETON et Paul BRETON, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir ce bien.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'acquérir un ancien atelier de menuiserie cadastré H 528 avec 5a 62ca de sol, sis au 25 Place Claude-Marie DUCERF « Le Bourg » Vendennesse-lès-Charolles, appartenant à Messieurs Jean BRETON et Paul BRETON, domiciliés à Vendennesse-lès-Charolles, au prix de **35 000 €** (trente-cinq mille euros).
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte notarié
- **DIT** que ces dépenses sont prévues au Budget Primitif 2022 au compte 21318.

Appel à projets 2022 (AAP) **044/2021**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le département de Saône-et-Loire lance un appel à projets pour accompagner les communes autour de cinq axes structurants. Pour ce faire il faut constituer un dossier de demande subvention. Le taux maximum de cette aide est de 25 % avec un plafond maximum de travaux de 200 000 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- ↳ **Autorise M. le Maire** à présenter un dossier pour les travaux d'aménagement de l'ancien atelier de menuiserie BRETON avec création d'un commerce de proximité s'élevant à :

Estimation globale de : **373 932 € H.T.**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de M. Gérard DUBREUIL, Agent des services techniques, sollicitant le remboursement des frais de consultation médicale pour le renouvellement de son permis lourds et transport en commun (*tous les 5 ans*).

Considérant que ce permis lui est indispensable pour son travail sur la commune (conduite tracteur et autre) et,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour rembourser le montant de la visite soit 36 € TTC à Gérard DUBREUIL par mandat administratif.